

Mamoudzou, le 15 février 2017

Le Vice-recteur de Mayotte

à

Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissements,

Mesdames et Messieurs les  
Inspecteurs de l'éducation nationale,

**SERVICE JURIDIQUE**

Réf. n° ...../SJ/FD/16

Affaire suivie par :  
Fatou DANFA  
Téléphone : 02 69 61 61 31  
Télécopie : 02 69 61 09 87

Courriel : fatou.danfa@ac-mayotte.fr

Site Internet : <http://www.acmayotte.fr>

BP 76  
97 600 MAMOUDZOU

**Objet : Projets faisant appel au soutien d'actions d'ouverture internationale des établissements scolaires 2017-2018.**

Un programme de soutien aux actions d'ouverture internationale des établissements scolaires piloté et financé par la Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC) est reconduit pour l'année 2017/2018.

Cet appel à projets permet à tous les établissements de présenter des initiatives à vocation internationale qui s'inscriront dans la thématique choisie pour cette édition dans le cadre de la politique générale du ministère à savoir « **le numérique au service des partenariats européens et internationaux** »

Vous trouverez ci-joint le bilan réalisé à partir des dossiers présentés en 2015.

**1. Objectifs, finalités.**

Dans ce périmètre, et afin d'harmoniser la procédure de candidature et de sélection des projets, ceux-ci devront répondre aux critères ci-dessous énumérés:

- ✓ Dimension innovante
- ✓ Portée interculturelle
- ✓ Interdisciplinarité
- ✓ Mobilité des élèves
- ✓ Portée extra académique, modélisation

Les établissements qui le souhaitent sont invités d'ores-et-déjà à préparer des dossiers de candidature entrant dans les critères ci-dessus. Un ou exceptionnellement deux projets seront sélectionnés si leur qualité l'impose.

Le projet sélectionné pourra bénéficier d'un financement par la DREIC, d'un montant maximum de **10 000 euros**. Par ailleurs ce co-financement contribuera à **30% maximum** du budget total du projet.

La participation de la DREIC a vocation à co-financer les projets, le complément étant abondé par des partenaires extérieurs : collectivités locales, associations, établissements scolaires ou autres. Ces projets constituent « un plus » propre à inciter le développement de



l'ouverture internationale des établissements. Ils contribuent à l'action internationale, déjà riche, des académies.

## 2. Procédure.

Un « modèle type » de demande de subvention est joint à ce courrier.

Chaque dossier sera impérativement constitué de :

- La description précise du projet (public concerné, mobilités envisagées, interdisciplinarité, portée extra académique...)
- Un budget prévisionnel équilibré, comportant les différents postes de dépenses et recettes, incluant le montant de la subvention DREIC demandée.
- Les dossiers devront être accompagnés d'un courrier du Vice-recteur présentant la candidature.

## 3. Calendrier

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au vendredi 28 avril 2017.

Ils doivent être transmis à Madame DANFA Fatou, au vice-rectorat, service juridique pour validation et transmission à la DREIC, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle sera à votre disposition afin de vous apporter l'appui nécessaire à l'élaboration vos projets

Les résultats seront communiqués à l'issue du comité de sélection en mai prochain. Sous réserve de l'immédiate recevabilité administrative et financière des dossiers, la délégation de crédits, pour les projets retenus, s'effectuera **courant juin 2017**.

Nathalie COSTANTINI



PJ : Fiche de synthèse de l'appel à projets DREIC 2017/2018.  
Bilan de l'appel à projets DREIC réalisé en 2015.